



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DES MASSEURS  
KINÉSITHÉRAPEUTES  
RÉÉDUCATEURS

Paris, le 3 novembre 2011

Chère consœur, cher confrère,

Réunis en congrès extraordinaire les représentants départementaux de la FFMKR ont adopté à une courte majorité (51,71%) le projet d'avenant conventionnel proposé par l'Union nationale des caisses d'assurance-maladie (UNCAM). Ce résultat traduit et reflète bien les interrogations des masseurs kinésithérapeutes de terrain. C'est pourquoi, il était indispensable que je vous apporte quelques précisions dans la mesure où, lors de ces dernières semaines, beaucoup a été dit.

Tout d'abord, j'ai parfaitement conscience que cet avenant ne règlera pas tous nos problèmes. Bien entendu, je sais qu'il ne répond que partiellement aux inquiétudes et aux préoccupations de la profession. En aucune manière ce vote peut-être considéré comme pleinement satisfaisant pour la profession.

Ce premier pas en appelle d'autres et, bien que les négociations conventionnelles soient achevées depuis le 4 octobre dernier, nous ne restons pas et nous ne resterons pas inactifs. La situation économique particulièrement difficile a complexifié les débats. Nous n'avons que très peu de marges de manœuvre et, nous avons obtenu des avancées pour nos consœurs et confrères :

- L'UNCAM proposait une revalorisation de la lettre clé à 2,14 en deux fois (juin 2012 et juin 2013). La FFMKR a proposé au moins 2,20 en une fois et c'est finalement 2,15, en une seule fois, qui a été retenu. Cette somme représente une augmentation de 5,4 % soit 197 millions d'euros par an.

- L'UNCAM proposait des mesures incitatives à l'installation dans les zones sous dotées pour 900 kinés. Nous avons obtenu que ces aides s'appliquent à près de 2000 masseurs-kinésithérapeutes dont ceux déjà installés. Ces aides s'élèvent à 5800 € par an pour chaque masseur-kinésithérapeute. Ces aides pérennes et renouvelables représentent 12 millions d'euros par an.

- L'UNCAM liait toute revalorisation à une régulation du conventionnement dans les zones sur dotées. Cette régulation concernait plus de 400 zones. La FFMKR a obtenu la diminution de 50 % de ces zones. En conséquence, la régulation du conventionnement individuel ne concernera que 310 masseurs-kinésithérapeutes - différence entre le flux entrant et le flux sortant de ces zones - qui ne pourront pas s'installer au moment où ils le souhaitent, à l'endroit précis où ils le souhaitent. Par ailleurs, de façon à ne pas léser les nouveaux diplômés, cette mesure ne s'imposera à eux que progressivement sur une période étalée de 4 ans.

**Enfin, sachez que toutes ces mesures démographiques ne seront mises en place qu'au moment où les revalorisations s'appliqueront et que ce seront les CSPD et les CSPR qui gèreront, dans le cadre conventionnel, les mesures de démographie sur le terrain.**

- L'UNCAM ne prévoyait aucune revalorisation des indemnités de déplacements. s'abritant derrière le principe de l'enveloppe globale de dotation. Malgré tout, la FFMKR a obtenu que l'IFD soit revalorisée à 2,50 €. Cette mesure représente 8,5 millions d'euros par an.

3 rue Lespagnol  
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00  
fax : 01 44 83 46 01

[www.ffmkr.org](http://www.ffmkr.org)

enregistré sous le numéro 13.366



L A M A I S O N D E S K I N É S I T H É R A P E U T E S

- L'UNCAM comptait imposer la généralisation des référentiels à l'ensemble des actes de masso-kinésithérapie. La FFMKR a exigé qu'ils se limitent exclusivement à l'ostéo articulaire. Je vous rappelle que la FFMKR s'est battue contre la mise en place de ces référentiels en 2009 car ils ne s'accompagnaient d'aucune revalorisation. La FFMKR a également refusé de participer (contrairement à d'autres) à leur écriture et ce, conformément aux souhaits exprimés de la profession. Malheureusement, ces référentiels nous ont été imposés par nos députés et nos sénateurs, avec le plein appui du ministère de la santé. Nous sommes dans l'obligation de respecter la loi.

- L'UNCAM proposait de supprimer la « DAP 30 » dès que l'ensemble des référentiels auraient été publiés au journal officiel (fin 2012-début 2013). La FFMKR a obtenu que cette suppression soit effective dès la publication de l'avenant conventionnel.

Alors, si certains pensent que cet avenant ne répond que partiellement au risque de démedicalisation de la profession et de la perte d'attractivité de notre exercice conventionnel, sachez que la FFMKR a participé de toutes ses forces à son amélioration par rapport à ce que voulaient nous imposer le gouvernement et l'UNCAM.

Certes, l'incitation financière proposée n'est pas à la hauteur de ce que nous espérons toutes et tous. Ensemble, nous pouvons améliorer cette situation comme par exemple en effectuant, comme les textes vous y autorisent, des bilans pour les séries au-delà de 10 séances. Ces sommes représentent 120 millions d'euros par an disponibles immédiatement pour les masseurs kinésithérapeutes tandis que, pour mémoire, le passage de la lettre clé de 2,15 à 2,20 que refusent le gouvernement et les caisses équivaut à 67 millions d'€.

A la comptabilisation des avantages financiers obtenus, on enregistre, hors BDK, un total de revalorisations d'environ 210 millions d'euros, malgré les différents plans de rigueur et d'austérité mis en place par le gouvernement. C'est l'**action syndicale de la FFMKR** qui a autorisé de telles avancées en face d'interlocuteurs peu soucieux de considérer les masseurs-kinésithérapeutes comme des professionnels de santé indispensables à la mission de santé publique envers la population.

Aujourd'hui, il est très facile pour l'UNSMKL de proposer, à qui veut bien l'entendre, un inventaire à la Prévert des mesures qu'elle n'a jamais proposées ni même abordées, lors des séances de négociations conventionnelles. Comme à l'ordinaire, on constate que la seule issue de ce syndicat minoritaire pour exister demeure la critique gratuite de la FFMKR.

*Aujourd'hui, nous devons amplifier notre mouvement et notre action. Venez-vous exprimer dans votre syndicat départemental, venez débattre, venez vous informer, venez voter pour des décisions qui engagent votre profession et vous engageront pour les années à venir. Votre voix est indispensable. Notre avenir c'est aussi le vôtre. Ensemble, unis, faisons avancer la profession.*

*Bien confraternellement*



Alain BERGEAU,  
Président